

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 836-18 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC BENNE QUATRE SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté le *Règlement n° 836-18 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne quatre saisons et équipements de déneigement.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement en date du 20 septembre 2018.

Le *Règlement n° 836-18* entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 25 septembre 2018.

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière